



La CFDT vous informe



Groupe Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



LA MENSUELLE



Les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail sont un axe important pour les membres du CSE et l'employeur.

[Le dossier complet, ici](#)

ÉDITORIAL



Le train de ces injures roule sur les rails de notre indifférence et s'arrête à la gare de notre mépris...

[La suite ici](#)

TÉLÉTRAVAIL ET AUTRES ...

La négociation de l'accord Télétravail reprend.

Nous avons tous acquis une expérience sur cette période exceptionnelle. **N'hésitez pas à la partager.**

Nous sommes à votre écoute.
Vos idées nous intéressent !
Contactez nous !



NAO, WHAT ?



Que sont les NAO ?
[Les explications ici !](#)

LA PRISE DE CONGÉS

Ne vous y trompez pas !

La direction ne peut pas imposer des jours de congés, ni des RTT salariés.

[Tous les détails ici !](#)

Négociations : changement de cap pour la CFDT : **Négociation à distance**
[Pourquoi ce changement ici ...](#)

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS VOULEZ NÉGOCIER ...



Consultez notre site



cfdtsopraSteria.blogspot.fr



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.

ici : EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Groupe Sopra SteriaS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**LA MENSUELLE****LA PRIME VACANCES****QUI, QUAND, COMMENT ?****ÉCLECTIQUE**

Tous les salariés de l'Unité Économique et Sociale Sopra Steria (UES composée de : Sopra Steria Group, Sopra Banking Software, I2S et Sopra HR Software) **ont droit à une prime de vacances** selon la convention collective Syntec à laquelle adhère l'UES. **Cette prime est versée avec le salaire de juin.**

L'ensemble des salariés bénéficient d'une prime de vacances d'un **montant au moins égal à 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés** prévus par la convention collective de l'ensemble des salariés.

UES*QG vacances***Modalités ex-Steria**

10% de la moyenne des masses salariales de mai de l'année N-1 et de mai de l'année en cours
x
coefficient de majoration de 25/21

steria

Modalités ex-Inforsud

Tous les salariés Ex-Inforsud dont le contrat de travail le stipule, disposent d'une prime de vacances qui équivaut à 15% de la rémunération de base du mois de mai de l'année en cours. Cette prime est proratisée ou pas selon le contrat.

inforsud

*Soirée vitaminée***Modalités Sopra Steria Group**

- Somme de :
- 10% indemnités de congés payés.
 - 10% indemnités de congés payés des salariés ayant quitté l'Entreprise.
 - 10% de l'indemnité résultant de la comparaison entre le calcul du « maintien de salaire » et le calcul du « 10ème ».

sopra steria

*Vue du hamac**Journée virages***Modalités Sopra HR**

Le montant de la prime de vacances correspond à 1% de la rémunération hors primes (prime équivalente au 13ème mois, prime vacances). Celle-ci est proportionnelle à la rémunération.

sopra hr
SOFTWARE**Tous les détails ici !**Consultez
notre
sitecfdtsopraSteria.
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Groupe Sopra SteriaS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**LA MENSUELLE****AVENANT INTÉRESSEMENT !****ACCORD, PAS D'ACCORD****L'ÉCLAIRAGE**

L'accord d'intéressement 2018-2020 a été signé le 29 juin 2018.

Le cadre restrictif posé par la direction du groupe a **nécessité la signature de 2 avenants** afin que les salariés puissent avoir une prime d'intéressement :

- l'un pour les résultats 2019,
- et l'autre tout récemment pour les résultats 2020.

Avec cet accord et ses avenants, et en utilisant le principe de sur-abondement déterminé à postériori (après les résultats de l'année), la direction maîtrise le montant de la prime versée quelque soient les résultats. Pour rappel, l'intéressement doit avoir un caractère aléatoire sur les résultats de l'année en cours et ne peut pas être signé après le 30 juin de cette même année.

Le sur-abondement, même s'il est légal, déroge à ce principe. La **CFDT** demande à revenir à un intéressement plus fidèle à l'esprit de la loi et plus équitable.

**Fiscalité et cotisations sociales**

Lorsque le salarié décide de placer la prime sur un Plan d'Épargne Entreprise, la somme est exonérée d'impôt sur le revenu.

En revanche, la prime est imposable si le salarié demande directement son versement sur son compte bancaire. L'employeur doit alors effectuer le prélèvement à la source sur la somme versée.

La prime est exonérée de cotisations sociales, les sommes versées au titre de l'intéressement n'ayant pas le caractère de rémunération.

En revanche, en tant que revenus d'activité, elle est assujettie à la CSG et à la CRDS.

La proposition **CFDT**
Suivez ce lien !

Consultez
notre
site



cfdtsopra.steria.
blogspot.fr



PAGE 3

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !



La CFDT vous informe

Groupe Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

I2S : les NEWS

DECONFINEMENT :

Ne pas relâcher la vigilance face au risque épidémique

Index de risque COVID-19

Les niveaux d'exposition au risque varient selon quatre facteurs principaux :

- Espace fermé**
- Durée de l'interaction**
- Foule**
Densité de population + Difficultés à maintenir la distanciation sociale
- Exhalation forcée**
Éternuements, cris, chants et toux



Faible

Se promener dehors
Avec ou sans animaux

Courir / faire du vélo
Sauf sur des chemins ou pistes cyclables

Restez à la maison
Sauf en cas de courses en drive

Chercher de la nourriture, un café à emporter ou des courses en drive

Pique-nique ou repas dehors chez des amis
Avec des gants extérieurs au foyer et en maintenant une distance physique

Faire les magasins

Faible/Moyen

Activité sportive "distanciée" en extérieur
Ex. Tennis ou golf

Faire ses courses

Musées

Moyen

Se rendre aux Urgences

Aller chez le médecin

Rendez-vous chez le dentiste

Prendre un taxi ou une voiture partagée

Dîner en terrasse au restaurant

Restaurants et cafés en intérieur

Moyen/Élevé

Salle de sport

Coiffeur, barbier, salon esthétique

Travailler dans un bureau

Élevé

Fêtes en intérieur

Sports de contact

Transports publics
Métro ou bus

Voyage en avion

Concert

Messe / Office religieux

Cinéma et théâtre

Assister à un match

Bars and boîtes de nuit

DÉCONFINÉZ INTELLIGEMMENT. DÉCONFINÉZ EN SÉCURITÉ.

Depuis le 11 mai 2020, un protocole national de déconfinement prescrit par les autorités publiques et sanitaires s'appliquait pour autoriser la reprise progressive des activités avec un ensemble de mesures à mettre en place par la direction pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

[Plus de détail ici](#)

Emploi : Focus sur les contrats Airbus

Pour IM il semblerait qu'il n'y ait pas « trop » d'impact **majeur**, malgré une baisse d'activités de 10% qui serait compensée par un objectif de développement d'activité.

Cependant, ce n'est pas le cas pour Cyber dont l'impact sur les projets est de l'ordre de 40% sur le « run ».

Pour limiter la casse, la direction met en place un plan d'action formation et travaille sur la faisabilité de transférer des projets d'autres régions sur le site de Toulouse.

La direction nous indique qu'il ne s'agit pas de déshabiller Paul pour habiller Jacques mais, ... , que cela peut nécessiter d'appliquer le principe de mobilité !



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur twitter (<https://twitter.com/CFDTSopraSteria>)

Sur LinkedIn (<https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>)

Suivez-nous et partagez !



Consultez notre site



cfdtsopraSteria.blogspot.fr

